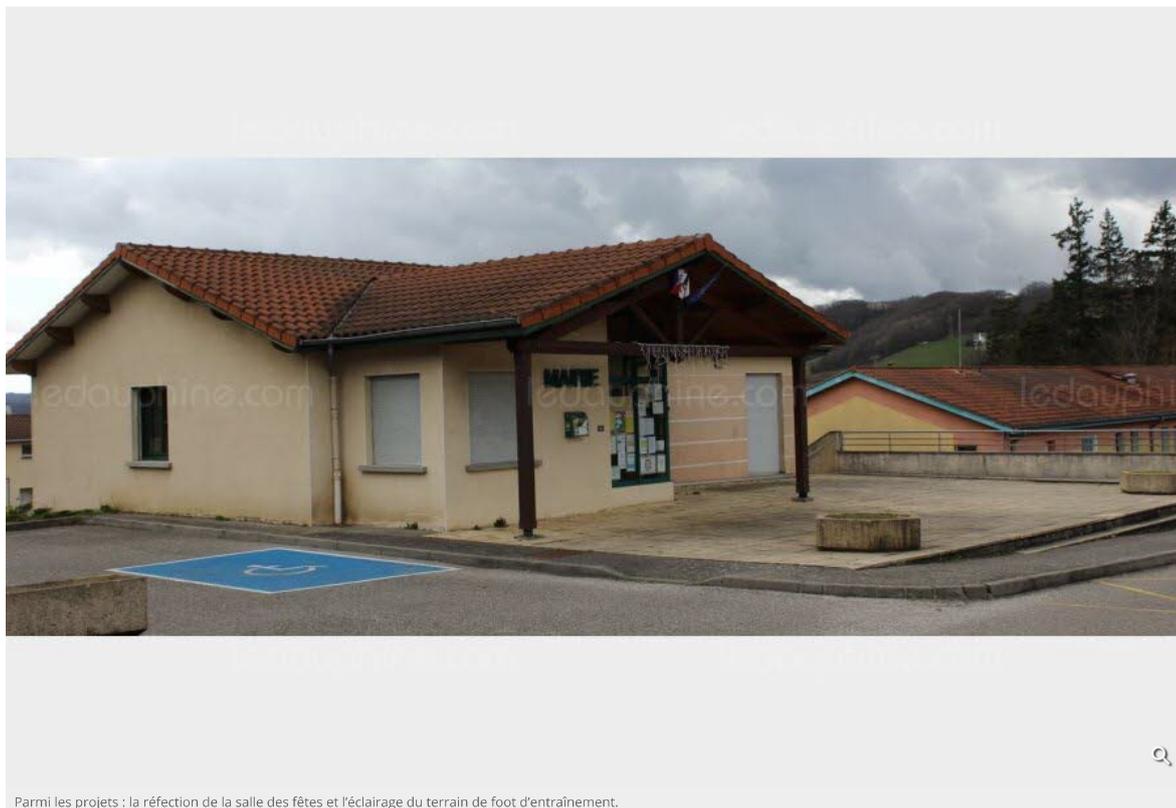




 Ce contenu est réservé à nos abonnés.

BEAUVOIR-DE-MARC

Conseil municipal : pas d'augmentation des taxes locales



Parmi les projets : la réfection de la salle des fêtes et l'éclairage du terrain de foot d'entraînement.

Partager cette info

 Partager 0

 Tweeter

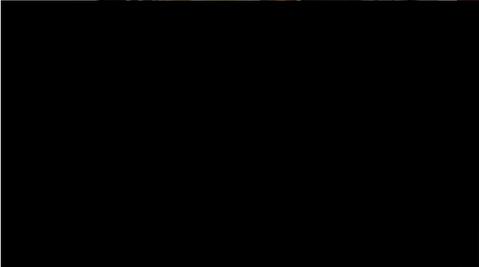
Le conseil municipal a voté le 15 mars le budget primitif pour l'année 2019.

Il a été décidé de ne pas augmenter les taux communaux des taxes locales (habitation et foncière), une bonne nouvelle pour les habitants. Ceux-ci sont donc maintenus à 8,93 % pour la taxe d'habitation, 10,53 % pour la taxe foncière bâtie et 24,28 % pour la taxe foncière non bâtie.

Les principaux projets d'investissement concernent la réfection de la salle des fêtes (amélioration de l'isolation, de la sonorisation, de l'éclairage et réalisation de peinture), la pose d'une main courante supplémentaire au stade de foot (afin d'obtenir le renouvellement de l'homologation en catégorie V), et l'installation d'un éclairage led sur le terrain d'entraînement pour préserver le terrain d'honneur, et améliorer les conditions d'entraînement suite au nombre croissant de licenciés (environ 180). Des dossiers de demande de subvention vont être déposés auprès de différentes instances (Département, Fédération de football et Ageden) afin d'aider au financement.

Publié le 21/03/2019 à 06:00 | Vu 1 fois

Voici les 42 taxes qui sont supprimées cette année par le gouvern



atalogue en ligne : découvrez toutes les offres exclusives Lidl



Le Dauphiné Premium

Vidéo : la folle descente du snowboarder Travis...

Le Dauphiné Premium

Loire-Atlantique : 9 enfants atteints de cancers dont 3...

Le Dauphiné Premium

Voir la Palestine autrement

+ Ajouter votre commentaire



BEAUVOIR-DE-MARC
L'USBR prépare sa matinée diots

06:00



BEAUVOIR-DE-MARC
Football : résultats sportifs de l'US Beauvoir-de-Marc/Royas

06:00



BEAUVOIR-DE-MARC
Belle mobilisation pour la matinée propre

Hier

